

19.5: CHAMPIONNATS DE FRANCE

19.5.1 : CATÉGORIES

- Les titres de Champions de France sont décernés uniquement aux coureurs français :
 - U18 H et D: 2002 -2003
 - U21 H et D : 1999 à 2003
 - Elite H et D : 1998 et avant.
- Si lors d'une épreuve d'un Championnat de France, un coureur étranger est vainqueur, il recevra une coupe. Dans ce cas 2 podiums seront organisés :
 - Un podium de l'épreuve
 - Un podium des Championnats de France
- Lorsque qu'un concurrent U18 gagne une épreuve d'un Championnat de France Elite, les titres Elite, U18 **et** U21 lui sont décernés.
- Lorsque qu'un concurrent U21 gagne une épreuve d'un Championnat de France Elite, les titres Elite **et** U21 lui sont décernés.
- Lorsque qu'un concurrent U18 gagne une épreuve d'un Championnat de France U21, les titres U18 **et** U21 lui sont décernés.

19.5.2 : CALENDRIERS - RÉSULTATS

HOMMES

- ☞ Voir rubrique [Ski Alpin/Compétitions/Circuits] : [Championnat de France Elite Trophée Caisse d'Epargne](#)
- ☞ Voir rubrique [Ski Alpin/Compétitions/Circuits] : [Championnat de France -21 ans Trophée Caisse d'Epargne](#)
- ☞ Voir rubrique [Ski Alpin/Compétitions/Circuits] : [Championnat de France -18 ans Trophée Caisse d'Epargne](#)

DAMES

- ☞ Voir rubrique [Ski Alpin/Compétitions/Circuits] : [Championnat de France Elite Trophée Caisse d'Epargne](#)
- ☞ Voir rubrique [Ski Alpin/Compétitions/Circuits] : [Championnat de France -21 ans Trophée Caisse d'Epargne](#)
- ☞ Voir rubrique [Ski Alpin/Compétitions/Circuits] : [Championnat de France -18 ans \(U16-U18\) Trophée C.E.](#)

19.5.3 : QUALIFICATIONS CHAMPIONNATS DE FRANCE H et D 2020○ **HOMMES****Sont qualifiés pour les épreuves de GS et de SL :**

- Les 50 premiers Français de la dernière liste FIS en vigueur (GS et SL) ; ceci dans chaque discipline et sans remplacement.
- les 25 premiers du classement intermédiaire du Ski Chrono Samse Tour Technique 2020 ; sans remplacement.
- Les 10 premiers du classement intermédiaire du Ski Chrono Samse Tour U18 2020; sans remplacement.
- Les membres des groupes nationaux ne figurant pas dans ce classement
- Le Champion de France Citadin H dans sa discipline ou à défaut 1 homme désigné par la Commission Nationale Citadine.
- Une place par épreuve H pour le Club organisateur
- Wild cards attribuées par le coordonnateur du circuit FIS.
- Wild cards pour les comités :
 - SA : 3
 - MB : 2
 - Autres comités : 1

Sont qualifiés pour les épreuves de DH, SG et AC:

- Les 50 premiers Français de la dernière liste FIS en vigueur (DH ou SG) ; sans remplacement.
- les 20 premiers du classement intermédiaire du Ski Chrono Samse Tour Vitesse 2020 ; sans remplacement.
- Les 10 premiers du classement intermédiaire du Ski Chrono Samse Tour U18 2020; sans remplacement.
- Les membres des groupes nationaux ne figurant pas dans ce classement
- Le Champion de France Citadin H dans sa discipline ou à défaut 1 homme désigné par la Commission Nationale Citadine.
- Une place par épreuve H pour le Club organisateur
- Wild Card attribuées par le coordonnateur du circuit FIS.
- Wild Card pour les comités :
 - SA : 3
 - MB : 2
 - Autres comités : 1

NOTA : Les qualifications sont nominatives, aucun remplacement ne sera autorisé.

○ **DAMES**

Sont qualifiées pour les épreuves de GS, SL, DH, SG et AC :

- Les 50 premières Françaises de la dernière liste FIS en vigueur; sans remplacement.
- Les membres des groupes nationaux ne figurant pas dans ce classement.
- Les 25 premières du classement intermédiaire du Ski Chrono Samse Tour U18 2020 ; sans remplacement.
- La Championne de France Citadine D dans sa discipline ou à défaut 1 dame désignée par la Commission Nationale Citadine.
- Une place par épreuve Dames pour le Club organisateur
- Wild Card attribuées par le coordonnateur du circuit FIS.

NOTA : Les qualifications sont nominatives, aucun remplacement ne sera autorisé.

Rappel pour les étrangers : les inscriptions doivent être transmises à la FFS (et non à l'organisation) qui sélectionne les qualifiés suivant le règlement FIS (maximum 25 coureurs classés dans les 350 premiers mondiaux de la liste FIS en vigueur)

19.5.4 : INSCRIPTIONS

- La liste des coureurs H et D qualifiés pour les épreuves est transmise aux organisateurs par J-L GALINIER et P. MARTIN .

CAHIER DES CHARGES ORGANISATEURS DES CHAMPIONNATS DE FRANCE

ARTICLE 1 : APPELLATION

CHAMPIONNATS DE FRANCE DE SKI ALPIN TROPHÉE CAISSE D'EPARGNE

- Quelle que soit l'utilisation (orale, visuelle, écrite), les termes ci-dessus ne pourront être dissociés et se présenteront (à l'écrit) sous une police, un corps et une couleur identiques.
- La CAISSE D'EPARGNE bénéficie de l'exclusivité des termes "sponsor officiel" ou "partenaire officiel" des Championnats de France de Ski Alpin pour les catégories Elite, U21 et U18.

ARTICLE 2 : CATEGORIES CONCERNEES

- Elite, U21 et U18

ARTICLE 3 : BUTS

- Réunir lors des Championnats de France l'élite des Skieurs Alpins Français dans chaque catégorie.

ARTICLE 4 : PARTENAIRES DE L'ÉVÉNEMENT

- La CAISSE D'EPARGNE est le partenaire officiel des Championnats de France de Ski Alpin pour les catégories Elite, U21 et U18 H et D
- La CAISSE D'EPARGNE s'impliquera dans les épreuves des Championnats de France de Ski Alpin Elite masculin et féminin qui se déroulent sur son territoire.
- Elle pourra proposer de telles opérations aux autres Entreprises du Groupe CAISSE D'EPARGNE pour les épreuves de ces Championnats de France se déroulant en dehors de son territoire.
- La CAISSE D'EPARGNE fournira aux Clubs organisateurs, via PUBLISKI et la Fédération Française de Ski, les dossards, trophées, banderoles, nécessaires à l'organisation de ces compétitions.
- PUBLISKI assure et garantit à la CAISSE D'EPARGNE :
Le parrainage des Championnats de France Elite masculin et féminin de Ski Alpin,
- PUBLISKI assure à la CAISSE D'EPARGNE 60% de la visibilité sous forme de banderoles ou tout autre matériel de promotion sur ces compétitions et ce en partage avec les autres partenaires des Equipes de France.
- La fabrication de la signalétique CAISSE D'EPARGNE sera à sa charge
- Le quotidien LE DAUPHINE LIBERE soutient les Championnats de France de Ski Alpin toutes catégories. (dans sa zone de diffusion)
- Chaque partenaire devra faire parvenir ses banderoles à l'organisateur par l'intermédiaire de la Fédération Française de Ski.

- L'organisateur reste libre de négocier des partenariats à l'exclusion de tout autre établissement bancaire ou d'assurances et quotidien de presse dans la zone de diffusion du Dauphiné Libéré.

Dossards et banderoles :

- Pour les épreuves de vitesse obligation d'utiliser les banderoles de course SAMSE fournies par la FFS.
- Les dossards sont gérés par l'organisateur (distribution et ramassage)
- Pour les podiums, les coureurs devront impérativement porter la combinaison de course et les "dossards podiums officiels"

ARTICLE 5 – CÉRÉMONIES DE REMISE DES PRIX

- Une cérémonie de remise des récompenses suivie du verre de l'amitié ou d'un buffet, doit être organisée lors de chaque Championnat de France au cœur de la station ou du village en fin d'après-midi ou en soirée afin de donner à cet événement un caractère festif et convivial.
- Lors de cette remise des récompenses la présence visuelle de la CAISSE D'EPARGNE est obligatoire.

ARTICLE 6 – CLASSEMENT- TROPHÉES- DOTATION

- Des classements individuels D et H seront établis pour chaque épreuve.
- Les logos de la Caisse d'Epargne doivent figurer sur les listes de départs et de résultats
- L'organisation remettra aux trois premiers de chaque épreuve D et H un trophée et un lot.
- L'ensemble des trophées des Championnats de France est fourni par la FFS.

ARTICLE 7 – PISTES ET REUNIONS PREPARATOIRES

- Pour les Championnats de France Elite, les organisateurs doivent initier au minimum 2 réunions préparatoires regroupant : la ou les stations organisatrices, les partenaires et la FFS.
La première durant la période juillet/septembre, la seconde durant la période octobre/novembre.
- Les épreuves doivent se dérouler sur des pistes bénéficiant d'un enneigement de culture et durcies par injection ou par ajout de produit bio.

ARTICLE 8 - COUVERTURE MÉDIATIQUE

- Une affiche sera conçue pour les Championnats de France à la charge de l'organisateur après validation par le service Promotion/Communication de la Fédération Française de Ski (Hervé BERNA hberna@ffs.fr et Julie DUBOURGEAT jdubourgeat@ffs.fr). Outre le nom de l'épreuve, l'affiche comportera le logo de la Fédération Française de Ski, de la Caisse d'Epargne, de la (ou des) station(s) et de la FIS. Elle mentionnera aussi le lieu et les dates. L'organisateur effectuera un affichage local. La Caisse d'Epargne le fera dans ses agences.
- Le Dauphiné Libéré soutient et parraine cet événement afin que celui-ci soit diffusé le plus largement possible dans sa zone de distribution.

- La couverture des courses techniques et des courses de vitesse en streaming sera à la charge des organisateurs en accord avec le responsable presse de la Fédération Française de Ski (Laurent CHRETIEN lchretien@ffs.fr).

ARTICLE 9 – ENGAGEMENTS DE LA FFS

- Sur chaque Championnat de France, les coordonnateurs des circuits FIS France H et D seront présents pour venir en aide à l'organisateur.
- Leur rôle :
 1. Définir les programmes de compétition
 2. Aider au choix et à la préparation des pistes
 3. Gérer les inscriptions lors des comités de course
 4. Désigner les traceurs et les membres des jurys.
 5. Coordonner les interventions des entraîneurs nationaux durant les entraînements et les compétitions.
- Les entraîneurs nationaux Alpins participent à l'organisation des épreuves.
- La promotion à l'échelle nationale sera assurée par le service Promotion/Communication de la Fédération Française de Ski et Le Dauphiné Libéré.
- La Fédération Française de Ski assurera également la coordination et le transport des dossards et des banderoles entre les différentes stations organisatrices des compétitions Hommes et Dames.

ARTICLE 10 – PRISE EN CHARGE ET HÉBERGEMENT.

- Les frais d'hébergement des coordonnateurs des circuits FIS France H et D sont pris en charge par l'organisation.
- Les frais d'hébergement **et les honoraires** du médecin des compétitions **mis à disposition par la FFS** sont pris en charge par l'organisation.
- Les frais d'hébergement, de déplacement et de mission du DT FIS sont pris en charge par l'organisation.
- Les frais d'hébergement des athlètes du top 30 mondial de la WCSL **dans** chaque discipline sont pris en charge par l'organisation.
- Les hébergements pour les groupes nationaux (A, B et Jeune/Junior) seront proposés par l'organisation à un tarif plafonné de 65€ en DP. Les effectifs des groupes seront communiqués par les coordonnateurs des circuits FIS France H et D.
- **NOTA:** Le comité d'organisation doit faire parvenir aux Comités de Ski en temps utile tous les renseignements concernant les possibilités d'hébergement.